

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 17 Octobre 2017

**OBJET :** Subventions allouées à 4 associations, organismes autorisés pour l'adoption :  
"De Pauline à Anaëlle - Les Copains de Pauline, Comité PACA" ; "La Famille  
Adoptive Française" ; "Orchidée Adoption" et "Enfance Avenir" - Exercice 2017.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé de fixer à 2 680 € le montant total de la participation financière du Département au fonctionnement de 4 associations, organismes autorisés pour l'adoption, au titre de l'exercice 2017 :

- De Pauline à Anaëlle <i>Les Copains de Pauline – Comité PACA</i> :	800 €
- La Famille Adoptive Française :	450 €
- Orchidée Adoption :	980 €
- Enfance Avenir :	450 €

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice**

**du Service des Séances de l'Assemblée**